

Une protection juridique : en fonction de votre ancienneté et/ou de votre militantisme. Une ancienneté minimum d'1 an est nécessaire, celle-ci s'apprécie de façon calendaire.

Les adhérents et militants bénéficient de l'accompagnement juridique de la fédération selon leur ancienneté (voir tableau ci-joint), si et seulement si, le dossier est géré par l'avocat de la fédération et après étude de la bonne constitution du dossier. Aucun frais d'avocat extérieur à la fédération n'est pris en charge

Nombre d'années de cotisation	Plafond d'honoraires en première instance	Plafond d'honoraires en Appel	Plafond d'honoraires en cassation
11 ans et plus	Jusqu'à 3 700€ TTC	Jusqu'à 3 600€ TTC	Jusqu'à 3 000€ TTC
De 6 à 10 ans	Jusqu'à 2 500€ TTC	Jusqu'à 3 000€ TTC	Jusqu'à 2 300€ TTC
De 3 à 5 ans	Jusqu'à 1 800€ TTC	Jusqu'à 1 800€ TTC	Jusqu'à 1 300€ TTC
De 1 à 2 ans	Jusqu'à 900€ TTC	Jusqu'à 900€ TTC	Jusqu'à 900€ TTC

Fédération CFE-CGC Agro